



POLITIQUE ANTICORRUPTION DE CSP

Définition de la corruption (selon l'ISO 26000)

La corruption est un abus du pouvoir confié en vue d'en retirer un avantage personnel.

Contexte international

"La corruption est un phénomène mondial qui frappe indifféremment pays développés et pays en développement et existe depuis toujours, pratiquement dans toutes les sociétés, bien qu'à des degrés divers. Bien que les manifestations de la corruption varient d'un pays à l'autre selon le niveau de développement économique et que l'attitude à son égard diffère quelque peu selon les cultures, il s'agit foncièrement du même fléau partout. Ces dernières années, la corruption a pris des proportions alarmantes, notamment en raison de la libéralisation et de la mondialisation des échanges, de l'introduction de technologies nouvelles et du rôle croissant des sociétés multinationales dans un contexte d'évolution politique et économique rapide.

La corruption menace sérieusement l'état de droit, la stabilité et la sécurité de la société, ainsi que l'équité de la répartition des ressources en ébranlant les valeurs et institutions démocratiques fondamentales et en compromettant le développement social, économique et politique ainsi que l'exercice des droits de l'homme.

Les liens existant entre la corruption et les autres formes de criminalité, particulièrement le crime organisé, le terrorisme, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les autres manifestations de la délinquance économique au niveau tant national qu'international sont très préoccupants."

Fort de ce constat émis par le parlement européen, CSP signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2011, renforce sa politique de prévention contre la corruption.

Les dirigeants de CSP s'engagent à lutter activement contre tout acte de corruption et à n'appliquer aucune tolérance en cas de constat de dérive d'un salarié.

La corruption mine l'efficacité et la réputation d'une entreprise, peut la rendre passible de poursuites pénales ainsi que de sanctions civiles et administratives mettant alors en péril l'ensemble des emplois.

Politique CSP de prévention de la corruption

- Engagement de CSP à travers le chapitre 8 de sa Charte Ethique et Sociale.
- Politique de zéro tolérance en matière de corruption
- Application de notre politique de prévention de la corruption à tous les collaborateurs de CSP
- La Direction de CSP considère que constitue un acte de corruption, le fait d'offrir, de promettre, de donner, directement ou indirectement, un avantage injustifié afin qu'une personne accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ou en violation de ses devoirs ; ainsi que le fait pour une personne d'accepter ou de solliciter un avantage injustifié afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ou en violation de ses devoirs.
- La Direction de CSP interdit l'offre et l'acceptation de cadeaux et/ou invitations qui pourraient influencer une relation commerciale ou être perçue comme telles.
- Tout collaborateur de CSP, témoin d'un acte de corruption ou ayant une préoccupation sur la prévention de la corruption, est invité à contacter son hiérarchique ou la direction ressources humaines ; afin que tout questionnement et toutes informations soient étudiés, traités, et que les réponses adaptées soient apportées.
- La Direction de CSP, incite ses partenaires et fournisseurs, à mettre en place un plan de prévention de la corruption et à respecter le nôtre.

Cournon, le 25 avril 2019

Laure Brenas Baudry

Présidente

